

09/12/2019

APPEL A PROJET

« VÉLO & FROMAGES, LA FRANCE SUR UN PLATEAU »



## **1. Éléments de contexte**

A l'occasion du Tour de France 2018, l'Assemblée des Départements de France (ADF) lançait une opération intitulée « Au Tour des Fromages », en partenariat avec l'Interprofession laitière (CNIEL) et Radio France Bleu. Mettant chaque jour à l'honneur un artisan ou un producteur local, cette initiative a permis de valoriser les Départements au travers des fromages qui contribuent pleinement au rayonnement de la France.

Dans le prolongement de cette opération, l'ADF et ses partenaires - le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires - ont développé un nouveau concept d'itinéraires cyclables autour du patrimoine fromager « Vélo & Fromages, la France sur un plateau ».

### **Départements, vélo et fromages : un trio gourmand**

Quoi de mieux que le vélo et le fromage pour représenter toute la diversité des patrimoines et des savoir-faire de la France des Départements ?

Depuis quelques années, les vélos ne cessent de s'afficher dans les vitrines et les publicités : un objet et un mode de déplacement évocateur de liberté et de proximité. Au-delà du phénomène de mode incontestable qui accompagne la petite reine, l'économie vélotouristique est en plein essor : 21 millions de Français font du vélo pendant leurs vacances et l'hexagone séduit de plus en plus le marché européen de l'itinérance. A travers un réseau structuré de plus de 15 000 kilomètres d'itinéraires cyclables nationaux, aménagés en partie par les Départements, la France fait office de référence. A destination d'un public novice ou chevronné, ces itinéraires sont d'autant plus accessibles depuis l'essor du vélo à assistance électrique. Le vélo garantit un rythme idéal pour prendre le temps de découvrir, rencontrer et partager.

Cette philosophie de voyage s'inscrit pleinement dans la tendance croissante des « consomm'acteurs » à vouloir des produits locaux de qualité dans leurs assiettes. Héritage de la tradition et du savoir-faire local, le fromage est un symbole du patrimoine français. Fierté nationale, il est également un atout précieux pour la clientèle internationale. Il y aurait 1 200 variétés de fromages en France, toutes catégories confondues ! Le Département est le bon échelon de collectivités pour parler Fromages.

Souvent associé à un moment de convivialité et de plaisir, il n'en fallait pas moins pour le marier à la bicyclette : rien de tel qu'une découverte des saveurs laitières pour ponctuer une balade à vélo.

### **Des itinéraires « Vélo & Fromages, la France sur un plateau »**

C'est autour de ces deux tendances positives et fédératrices que l'ADF, Tourisme & Territoires, le CNIEL et Vélo & Territoires ont conçu le projet : « Vélo & Fromages, la France sur un plateau ». Conscients que les Départements ont l'expertise et le savoir-faire pour la mise en œuvre d'une telle opération, l'ADF et ses partenaires souhaitent mobiliser leurs services techniques et leurs agences du tourisme autour de la valorisation de parcours vélo et de leur patrimoine fromager.

Ainsi, des visites de fermes, de productions laitières, de caves d'affinage, d'entreprises laitières, etc., sont proposées le long d'itinéraires cyclables existants (à moins de 6 km des parcours) pour faire découvrir les métiers du lait, le savoir-faire d'artisans passionnés et la diversité du patrimoine culinaire des Départements.

## **Lancement du projet : un véritable succès avec 30 Départements labellisés en 2019**

Le 28 février 2019, l'ADF et ses partenaires - le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires, lançaient officiellement le projet « Vélo & Fromages » au Salon International de l'Agriculture.

L'appel à projet mis en place au printemps, à l'attention de l'ensemble des Départements, a reçu un retour très favorable. Une trentaine de Départements ont ainsi proposé 60 itinéraires à la découverte des spécialités laitières locales. Le jury a validé une première vague d'itinéraires début juin, avec 22 Départements labellisés dévoilés à l'occasion de la 106<sup>e</sup> édition du Tour de France cycliste. 9 nouveaux Départements ont obtenu la labellisation en novembre, portant le nombre de territoires labellisés à 31, soit près d'un Département sur trois !

Au vu du succès rencontré et des sollicitations déjà exprimées par certains territoires, un nouvel appel à projet est lancé.

## **2. Objectifs**

Ce projet cherche à valoriser les compétences, le patrimoine et les savoir-faire des Départements autour d'un projet fédérateur et positif. Il permet en effet d'évoquer l'action départementale autrement, à partir des compétences transversales souvent peu connues des citoyens :

- Route : aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés ;
- Tourisme et attractivité : promotion de circuits touristiques à vélo, valorisation du patrimoine culinaire et des savoir-faire traditionnels ;
- Développement durable : développement des mobilités douces, accent sur les espaces naturels ;
- Éducation, Sport et Santé ;
- Ruralité : mise en valeur des espaces agricoles, développement des circuits-courts, mission des laboratoires départementaux d'analyse ;
- Numérique : cartes interactives et itinéraires géolocalisés.

Faire parler de façon positive des compétences départementales, promouvoir le tourisme, l'engagement des Départements dans le développement des politiques cyclables, sensibiliser aux métiers de l'agriculture, de l'artisanat, de l'agro-alimentaire... plusieurs grands enjeux rassemblés dans un projet unique, fédérateur, novateur et qui correspond aux tendances de déplacements et de consommation.

## **3. Cibles**

Les itinéraires labellisés « Vélo & Fromages » s'adressent à la clientèle touristique suivante :

- Touristes à la journée : à la découverte des fromages locaux, mais aussi des autres produits laitiers (crème, beurre, produits frais) et des métiers du lait : producteur, transformateur, affineur, crémier-fromager...
- Vélotouristes itinérants : parcours ponctués d'étapes « gourmandes » à la découverte du patrimoine fromager des territoires traversés.

#### **4. Bénéficiaires**

L'ensemble des Départements sont invités à se mobiliser pour proposer des itinéraires. Un Département ayant déjà candidaté dans le cadre du premier appel à projet a la possibilité de soumettre de nouveaux itinéraires. Ce projet transversal nécessite de mobiliser les différentes directions départementales (sport, tourisme, voirie, agriculture, commerce...) et les producteurs, artisans ou commerçants concernés. Les Départements pourront solliciter le concours de leurs Agences Départementales du Tourisme et de tout autre acteur qui leur paraît pertinent d'associer (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, FDSEA, etc...)

#### **5. Critères d'éligibilité**

Toute proposition d'itinéraire « Vélo & Fromages » doit pouvoir répondre aux critères suivants :

##### Critères d'éligibilité d'un itinéraire

Un itinéraire « Vélo & Fromages » peut-être imaginé à partir des itinéraires suivants : Schéma National Vélo (ou Véloroutes & Voies Vertes, EuroVelo, Grands itinéraires) & VTT existants, ainsi que ceux répondant à des schémas cyclables départementaux ou régionaux, réseau de boucles cyclables.

L'itinéraire (ou la boucle) doit être sécurisé et balisé (sans obligatoirement répondre aux règles du cahier des charges global du SNV, mais doit en comprendre les aspects sécuritaires) et proposer un classement par niveau de pratique du vélo (vert / bleu / rouge / noir).

Un itinéraire « Vélo & Fromages » doit respecter un certain ratio Nb de sites fromagers/Km (un itinéraire à la journée ne peut comprendre moins de 3 sites). *En fonction des remontées des Départements/ADT, le COPIL se réserve le droit de valider ou non un itinéraire ayant un trop faible ratio.*

##### Critères d'éligibilité d'un site laitier

Un site laitier (une ferme, un atelier produisant fromage, crème, beurre ou produits frais issus du lait, une cave d'affinage, un commerce sur marché ou en ville, un musée, un événement fromager) doit être situé à moins de 6 km de l'itinéraire cyclable. Des sites d'intérêt particulier (site ayant un nombre de visites important par an – type musée, etc.) situés à maximum 10 km pourront être intégrés à titre exceptionnel.

Un site laitier identifié « Vélo & Fromages » doit être ouvert à la visite au moins un jour par semaine ou sur réservation.

Un site proposant diverses productions (ex : Bienvenue à la ferme, Découverte à la ferme), dès lors que des produits laitiers sont présentés, est éligible à l'appellation site « Vélo & Fromages ».

Afin de faciliter le référencement, les sites laitiers identifiés devront être classés en fonction des typologies suivantes (à renseigner dans la matrice jointe en annexe) :

- Éleveur/Ferme
- Atelier de transformation (type artisan ou industrie laitière)
- Cave d'affinage

- Crémier-fromager
- Marché & Espace de vente (coopérative, vente directe, etc.)
- Musée / Événement fromager
- Restaurateur
- Hébergement

## **6. Dossier de candidature**

Les Départements qui souhaitent s'engager dans la démarche « Vélo & Fromages » doivent s'appuyer sur l'offre existante et non sur une offre programmée, en proposant un ou plusieurs itinéraires devront remettre un dossier par itinéraire comprenant :

- Une courte note de contexte présentant notamment l'engagement du Département en matière de politique cyclable, de slow tourisme et éventuellement la dynamique autour de la gastronomie dans le territoire
- Un récapitulatif des opportunités pressenties :
  - Départ/arrivée d'un itinéraire (y compris hors SNV), nom de l'itinéraire (ex. : EuroVelo 6, Vélo Francette, V63...), nombre de kilomètres, difficulté de l'itinéraire ou de la boucle, durée du parcours, dénivelé positif, etc.
  - Économie laitière locale identifiée aux abords du tracé, nombre de sites recensés (numérotés dans l'ordre de cheminement), typologie de sites laitiers, noms, adresses et géolocalisation des sites, spécialités fromagères, etc. L'ensemble de ces informations sera rassemblée au sein d'une matrice à compléter selon le modèle ci-joint en annexe 1. Les coordonnées xy devront être fournies en degrés décimaux (DC).
  - Une cartographie de l'itinéraire pressenti doit y être associée, ainsi qu'un tracé du ou des itinéraire(s) proposé(s) au format de type TAB, KML, SHP, MIF/MID ou GPX. Chaque itinéraire devra être continu du début jusqu'à la fin sans chevauchement ni doublement des tracés.
  - Des illustrations du jalonnement existant de l'itinéraire/de la boucle.
- Une fiche contact du référent porteur de projet et une description de l'équipe mise en place pour mener à bien le projet.
- Les modalités de valorisation prévues par la Collectivité (ex : jalonnement spécifique de l'itinéraire ou de la boucle, supports de communication, presse & événementiel, etc.).
- L'ADT mobilisée s'engage à intégrer dans son Système d'Information Touristique (SIT) l'ensemble des données touristiques concernées par le projet.

## **7. Accompagnement des porteurs de projet**

Les porteurs du projet (ADF, Tourisme & Territoires, CNIEL, Vélo & Territoires) s'engagent à mettre gracieusement à disposition des Départements :

- Un service de centralisation des données : DATAtourisme (via Tourisme & Territoires) et itinéraires cyclables (via Vélo & Territoires).  
Vélo & Territoires propose de centraliser les données SIG relatives aux itinéraires et boucles thématiques « Vélo & Fromages » à l'aide de l'Observatoire national pour faciliter la

diffusion numérique. Les candidats sont invités à fournir la donnée initiale au format demandé (voir plus haut).

- Une coordination et une mise en réseau des différents acteurs concernés.
- Un recensement des sites (producteurs fermiers, usines, artisans crémiers-fromagers, caves d'affinage, détaillants...) et plus particulièrement des opportunités de visite des sites industriels via les services du CNIEL.
- Une identité visuelle « Vélo & Fromages » nationale, déclinable au local sur différents supports (Print, Web et réseaux sociaux, PLV, autocollant/macaron vitrine, signalétique, etc.) via des fichiers sources exploitables.
- Une promotion de l'opération au niveau national via : RP & 3 à 4 voyages de presse thématiques (sport, tourisme, gastronomie, influenceurs), événementiel type Tour de France/salons nationaux/etc., une prise de contacts avec les partenaires élargis (Fédération des fromagers, France Vélo Tourisme, Fédération des marchés, etc.).
- Un appui pour une labellisation Accueil vélo des sites laitiers via Tourisme & Territoires.

L'ADF a mis en place [une page dédiée sur son site internet](#), alimentée au fur-et-à-mesure des labellisations et de la publication de supports de communication. Une [page Facebook](#) et un [compte Instagram](#) @veloetfromages ont également été lancés en juin 2019 avec le hashtag #veloetfromages.

## 8. Calendrier

09/12/2019 : Diffusion de l'appel à projets

31/01/2020 – 18h00 : Clôture de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projets

Février 2020 : Validation des projets

25/02/2020 : Annonce des nouvelles labellisations d'itinéraires à l'occasion d'une soirée organisée au Salon International de l'Agriculture sur l'espace du CNIEL

## 9. Contacts

Le dossier de candidature est à retourner par mail à : [karine.lassus@departements.fr](mailto:karine.lassus@departements.fr) et [anne.fayard@departements.fr](mailto:anne.fayard@departements.fr) ou par voie postale aux coordonnées suivantes :

**Assemblée des Départements de France**  
Direction de la Communication  
6 rue Duguay-Trouin  
75006 Paris

Pour toute question, vous pouvez contacter à l'ADF : Anne FAYARD (01.45.49.64.01) ou Karine LASSUS (01.45.49.60.53)

## 10. Annexes

Annexe 1 : matrice des sites fromagers